



# APPEL A CANDIDATURE

## INSTALLATION MARAÎCHÈRE COLLECTIVE

### SUR LA FERME COMMUNALE DE HAUTPOUL, CUGNAUX

#### Contexte

La commune de Cugnaux, 20 100 habitants, limitrophe de Toulouse, porte un projet de développement sur le modèle de la Ville Durable qui soutient des modèles de production et de consommation respectueux de notre environnement.

Dans ce cadre, la commune souhaite favoriser l'installation et la pérennité d'activités agricoles locales en circuit court, qui répondent aux enjeux actuels de son territoire, en lien avec la déclinaison du Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain (PAAM). Pour que ses habitants (en direct ou via la restauration collective) puissent bénéficier d'une alimentation saine, accessible et de qualité.

Ce projet se fait en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole, et plusieurs acteurs du monde agricole dont le collectif Nourrir la Ville et la Chambre d'Agriculture.

**Cet appel à candidature a pour objectif d'identifier les futurs agriculteurs et agricultrices qui s'installeront durablement sur la Ferme de HautPoul, ancienne ferme en polyculture élevage, rachetée par la commune en 2022.**

#### Site

L'ensemble foncier objet de cet appel à candidature est de 6 parcelles en Zone Agricole situées au nord-ouest de la commune et représentant une surface d'un seul tenant de 13.035 ha (qui pourra être divisée en lots), dont 9.1 ha de surface agricole valorisable en maraîchage et 2 938 m<sup>2</sup> de bâtiments réhabilités.

Les bâtiments sont en bon état général.

La commune a identifié plusieurs équipements qu'elle est prête à financer (les modalités seront étudiées avec les futurs porteurs de projet) :

- lavage et stockage, notamment réfrigéré, des légumes
- serres de production d'environ 1000m<sup>2</sup>
- tracteur équipé d'outils tractés

Station de pompage neuve (débit maximal de 25m<sup>3</sup>/h), réseau primaire intégré. Raccordement à l'électricité, eau et gaz de ville.

Présence d'un logement sur site

Postes de prise en charge	Commune	Porteur de projet
Bâtiment agricole	X	Contrat de Prêt à usage
Station et irrigation primaire	X	
Clôtures et voies d'accès	X	
Raccordement eau/électricité	X	
Serres, tracteur et aménagement du bâtiment (stockage, lavage ...) (concertation)	X	Location
Outillage		X
Entretien des équipements mis à disposition		X
Consommation électricité et eau		X
Réseau d'irrigation secondaire		X



Cet appel à candidature doit permettre d'identifier les futurs agriculteurs et agricultrices qui s'installeront durablement sur la Ferme de Hautpoul pour :

- exploiter la ferme maraîchère biologique de Hautpoul afin de contribuer à la production alimentaire du territoire et à l'approvisionnement local (distribution en circuit-court),
- approvisionner en partie la restauration collective,
- proposer des actions de sensibilisation à l'alimentation durable auprès du grand public et/ou des scolaires.

Au vu de la surface exploitable, plusieurs porteurs de projet pourraient s'installer sur le lieu. Ces porteurs de projet pourront être un collectif déjà constitué ou des porteurs de projet individuels qui feront cohabiter leurs activités.

## Accompagnement à l'installation

La commune a souhaité que les futurs exploitants soient accompagnés dans leur installation. Différentes structures de l'accompagnement agricole du collectif **Nourrir la Ville (Le 100e Singe, ADEAR31, Terre de Liens, Cocagne et Bio-Ariège Garonne)** ont créé un accompagnement sur-mesure pour les porteurs de projet du site de HautPoul afin de favoriser la viabilité et la vivabilité de leur installation sur site communal (voir l'Appel à candidature détaillé).

Cet appel à projet est ouvert aux agriculteurs et agricultrices ayant déjà une entité juridique ainsi qu'aux porteurs de projet en reconversion professionnelle n'ayant pas encore créé leur entité juridique. Pour ces derniers le test d'activité agricole (couveuse agricole du 100e Singe) sera mobilisé pour leur permettre de produire et commercialiser.

A l'issue de l'installation progressive, un **Bail Rural Environnemental de 9 ans renouvelable** sera **contractualisé**, incluant le bâtiment agricole.



## Profils souhaités

- Être porteur d'un projet individuel ou collectif dont l'activité principale est le maraîchage biologique, avec une dimension collective complémentaire
- Avoir plusieurs expériences significatives en maraîchage
- Accepter d'être accompagné
- Présenter un prévisionnel d'activité économique réaliste et progressif
- Adhérer et créer des synergies avec le projet communal

## Calendrier de candidatures

La date de fin des candidatures est fixée au **10/12/2023 à minuit**.

Les modalités de l'Appel à Candidature et le Dossier de Candidature sont **téléchargeables** à : [ville-cugnaux.fr/actualites/appelcandidature-maraichage-villedecugnaux/](http://ville-cugnaux.fr/actualites/appelcandidature-maraichage-villedecugnaux/)

Le dossier de candidature devra être transmis par voie électronique uniquement à [maraichage@mairie-cugnaux.fr](mailto:maraichage@mairie-cugnaux.fr).

Deux visites de site sont proposées sur inscription: **14/11/2023 à 14h** et le **28/11/2023 à 9h**.

**POUR TOUTE INFORMATION : MARAICHAGE@MAIRIE-CUGNAUX.FR**